



**Compte rendu de l'assemblée plénière
du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques
28 NOVEMBRE 2013**

Présents			Absents excusés		
Régine	BREHIER	DGITM/DAM	Nathalie	BIGAIGNON	FIN
Cyril-Robert	BROUX	DAM/MNP			
Michel	CAZAUBON	Tourisme	Philippe	BOËNNEC	Pers. Qualifiée
Jean-Pierre	CHAMPION	FFV	Sophie	BOYER	FNH
Ernest	CORNACCHIA	Pdt de C° « Sécurité »	Colette	CERTOUX	FIN
Sophie	COSTEDOAT	Douanes	Antidia	CITORES	Surfrider
Pascale	CROUZIER	F3E	Hervé	CUVELIER	FIN
Gérard	d'ABOVILLE	CSNPSN	Thierry	de LA BURGADÉ	Défense
Guy	DAHER	Pers. Qualifiée	Xavier	de LA GORCE	SNSM
Philippe	DELACOUR	FFSNW	Aymeric	de LOUBENS	Industries Nautiques
Grégoire	DOLTO	FIN	Mireille	DENECHAUD	UNAN
Isabelle	EYNAUDY	ENVSN	Vincent	HOHLER	FFCK
Alain	GARCIA	UNAN	Jean-Claude	IBOS	FIN
Odile	GAUTHIER	Pers. Qualifiée - CL	Thomas	JOLY	F3E
Jean-Pierre	GLASSER	LES GLENANS	Patrice	MARTIN	FFSNW
Hervé	GOASGUEN	DAM/MNP	Laurent	MARTINI	Les Glénans
Philippe	GRAND	UNAN	Denis	ODY	WWF
Pascal	JOLLY	FFSA	Elise	PÈTRE	WWF
Jean	KERHOAS	CNOSF	Aude	POMMELET	FFSA
Jean	KIFFER	FNPPSF	Nathalie	VAN BROKEN DEN	Surfrider
Gérard	LACHKAR	FIN	Philip	MAUGE	VNF
Yves	LAGANE	YCF	Pascal	VAUTIER	CNOSF
François	LAMBERT	MEDDE Cons. Techn.	Bruno	VOISARD	FIN
Pierre	LAVOIX	SNSM			

Présents			Absents excusés		
Gilbert	LE CORRE	FFPP			
Christophe	LENORMAND	DGALN/DEB			
Olivier	LETODE	DPMA			
Christophe	LINO	ENVSN			
Jean-Marc	LUTTON	CSNPSN			
Elodie	MARTINIE-COUSTY	FNE			
Bertrand	MOQUAY	Pers. Qualifiée			
Jean-Jacques	MORVANT	DGITM/DAM/SM1			
Serge	PALLARES	FFPP			
Pierre	PEETERS	ANPEI			
Thibault	PERRIN	Défense			
Antoine	PICHON	CSNPSN			
Dominique	SERRE	FFV			
Hélène	TANGUY	Pers. Qualifiée			
Daniel	TISSOT	FFM			
Gilbert	TROUVÉ	FFCK			
Marcel	VAISBROIT	FFM			
Véronique	VERGEZ	VNF			
Jean-Marie	VIDAL	Pers. Qualifiée			
Michel	WEPPE	ANPEI			
Maxime	YVRARD	Intérieur			

Le président du Conseil supérieur, Gérard d'ABOVILLE, accueille de nouveaux membres.

- Madame Odile GAUTHIER dirige le Conservatoire du littoral,
- Madame EYNAUDY dirige l'École nationale de voile et des Sports nautiques,
- l'amiral LAGANE préside le Yacht Club de France
- Monsieur Alain GARCIA est le nouveau président de l'UNAN.

Il passe la parole au secrétaire général du Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques, Antoine PICHON.

Compte tenu de la présence de Mme Régine BRÉHIER, directrice des Affaires Maritimes, pour la 1^{ère} heure de réunion, Il est décidé de modifier l'ordre du jour et de commencer par les activités de la commission juridique et fiscale.

Mme BRÉHIER donne lecture du discours rédigé pour le ministre de la Mer. Le discours est joint en annexe.

Gérard d'ABOVILLE remercie Madame BRÉHIER. Il relève que le numéro spécifique d'urgence à 3 chiffres est une bonne idée et qu'il sera important de le faire connaître. Il évoque aussi l'initiative d'une parlementaire, Mme Geneviève GAILLARD, qui propose d'instaurer un permis pour la pêche de loisir. Une telle initiative pourrait mettre en péril le travail réalisé par les fédérations de pêcheurs de loisir. Il remarque qu'il ne s'agit en fait pas d'instaurer un permis mais plutôt de créer une nouvelle taxe.

Le compte rendu de l'assemblée plénière de 2012 est accepté à l'unanimité.

Antoine PICHON introduit le travail réalisé au cours de l'année 2013 par la commission juridique et fiscale. Trois points ont été abordés.

Le premier sujet concerne les métiers de la plaisance et particulièrement les bateaux de plaisance utilisés à d'autres fins. La commission métiers de la plaisance avait aussi travaillé sur un rapprochement entre les brevets « marine marchande » et les brevets « Jeunesse et sports ». Un arrêté a été publié à cet effet. Un autre groupe de travail s'est penché sur les bateaux de servitude utilisés dans les ports de plaisance. Une circulaire de la Direction des Affaires maritimes définit les mesures relatives à ces navires et aux connaissances requises pour ceux qui les pilotent.

Jean KERHOAS Intervient sur le travail réalisé sur les équivalences. Il indique que si le travail réalisé est arrivé à son terme, il ne résout pas la question de l'encadrement des découvertes nautiques à la voile. Il espère être entendu sur ce point à la prochaine réunion qui se tiendra au ministère des sports le 5 décembre. Il précise que cette activité représente aujourd'hui 169 prestataires pour 20 000 à 30 000 clients.

Mme EYNAUDY précise qu'un arrêté du ministère des Sport équivalent a été publié, qui règle les équivalences entre les diplômes et brevets voile du Ministère des Sports et de celui chargé de la Mer.

La division 241 qui concerne les NUC, a été précisée par un décret et un arrêté qui sont joints au dossier donné en séance. Le décret ouvre aux bateaux du patrimoine la possibilité d'embarquer plus de passagers qu'auparavant. L'arrêté, par contre, est plus restrictif et pose des problèmes. Gérard d'ABOVILLE Indique qu'il a été sollicité par des exploitants de bateaux. Il semble qu'il y ait eu confusion dans l'interprétation de la rédaction de l'arrêté.

Hervé GOASGUEN tient à préciser l'esprit dans lequel a été pris l'arrêté. Le décret élargissant les possibilités d'embarquement des navires à utilisation commerciale, il était nécessaire d'explicitier rapidement les conditions dans lesquelles il fallait évaluer le nombre de personnes qui pourraient être admises à bord. L'arrêté est un outil destiné aux inspecteurs des centres de sécurité des navires en région afin de leur donner des bases d'évaluations communes sur toutes les façades maritimes pour éviter les distorsions régionales qui prévalaient auparavant. L'objectif est donc d'avoir une règle nationale uniforme. Il ne s'agit que d'évaluer le nombre de personnes pouvant être accueillies d'abord et pas de contrôler la place à laquelle ces personnes peuvent s'installer à bord en navigation.

Jean KERHOAS indique qu'il a lui même reçu de nombreuses observations. Au titre de « nautisme en Bretagne », il a été missionné par le conseil régional pour soutenir

le développement des navires à exploitation commerciale et des voiliers traditionnels. Il donne lecture de la lettre de Bob Escoffier, patron de l'armement Étoile Marine. Ce courrier estime que l'empilage réglementaire est inapplicable. Il remarque aussi que l'accidentologie dans son domaine est proche de zéro, ce qui n'est pas le cas des navires à passagers. Il relève des aberrations concernant la TVA sur la définition même des navires de plaisance et des navires de commerce en ce qui concerne les possibilités d'utilisation du fuel détaxé.

Il remarque et regrette que ces décisions aient été prises sans concertation en amont et que le Conseil supérieur de la navigation de plaisance n'ait pas non plus été consulté.

Gérard d'ABOVILLE indique que le conseil supérieur a été consulté seulement sur le décret. Il suggère qu'on profite du salon nautique pour organiser une réunion entre les administrations concernées et les opérateurs pour étudier ce sujet de façon approfondie.

En ce qui concerne le groupe de travail sur la politique portuaire, Antoine PICHON indique qu'une lettre co-signée par les membres du CODCAP a été adressée au ministre, demandant de relancer l'appel à projets pour les ports de plaisance exemplaires sous une forme qui reste à définir.

La parole est donnée à Serge PALLARES sur la question du calcul forfaitaire des valeurs locatives des places des ports de plaisance mis en place pour définir la taxe foncière payée par les gestionnaires des ports de plaisance.

Il indique que la question posée au mois de juin a trouvé son issue au mois de novembre. Les ports ne sont pas hostiles au paiement de la taxe foncière. Ils ne s'opposent qu'aux critères d'application, qui étaient inacceptables pour les ports de plaisance. La date d'application est maintenant repoussée au 1er janvier 2015. Des propositions de nouveaux critères ont été faites par la FFPP : prise en compte des dragages, des horaires des marées, des longueurs moyennes de bateau. Les travaux sur ces propositions commenceront dès le début 2014.

Il indique par ailleurs que le programme Odyssea est pris en compte dans les nouveaux programmes opérationnels européens pour la période 2014-2020. Il ajoute aussi qu'un programme de formation va être formalisé lors du salon nautique, à destination des agents des ports.

Gérard d'ABOVILLE passe la parole à Ernest CORNACCHIA, président de la commission « sécurité » du conseil supérieur. Il liste les quatre interventions qui concernent ce sujet.

Christophe LINO prend la parole pour exposer les travaux menés au sein de l'école nationale de voile sur la sécurité des kayaks de mer. Il indique que le rapport sur les tests a été rendu en avril dernier. Il relève que les associations de kayak de mer ont largement participé aux travaux du groupe de travail permis par la mise à disposition des bateaux par la fédération des industries nautiques. Il liste quelques points qui étaient pressentis mais qui ont pu être mis en évidence par les tests. Il peut y avoir un rapport de un à trois dans le rendement entre un kayakiste débutant et un kayakiste performant. La performance du couple entre le kayak et le kayakiste

dépend pour partie de l'architecture et des équipements des bateaux. Le rapport est aujourd'hui à la base des réflexions d'un groupe de travail sur le régime juridique des kayakistes mis en place par la mission de la navigation de plaisance. Un guide est par ailleurs en préparation pour conseiller et accompagner les pratiquants débutants. Il sera réalisé par l'ENVSN et partagé par tous les membres du groupe avant publication.

Hervé GOASGUEN salue la qualité du travail réalisé par l'école nationale de voile. Il fait remarquer que la réponse adoptée n'est pas une réponse réglementaire.

Alain GARCIA indique que les kayakistes de mer sont inquiets quant à la possibilité de restrictions du périmètre de navigation pour les kayakistes confirmés. Ceux-ci souhaitent pouvoir continuer à aller sans restriction jusqu'à la limite des 6 milles.

Ernest CORNACCHIA présente une enquête réalisée sur le port des gilets de sauvetage le 6 et le 7 juillet dernier par un certain nombre de stations SNSM sur les côtes métropolitaines.

À propos des statistiques des CROSS, Antoine PICHON regrette que des réductions du personnel des affaires maritimes puissent affecter la collecte et le traitement de données indispensables à la connaissance des mesures à prendre pour assurer la sécurité des plaisanciers. Il dit vouloir que le système de remontée des statistiques, mis en place à l'initiative du CSNPSN avec la mise en place de la FDISM (Fiche d'intervention sur le domaine public maritime) soit conservé.

Jean-Jacques MORVANT expose ensuite les statistiques globales relatives à l'année 2012. Les statistiques 2013 ne sont pas encore disponibles.

- 26 000 personnes ont été impliquées dans l'activité des CROSS. Il y a eu
- 96 décès concernant l'activité de plaisance tous types de flotteurs confondus.
- 11 000 dossiers ont donné lieu à des SITREP.
- 65 % des opérations ont été déclenchées après appel téléphonique.
- 20 % des interventions ont été le fait de navires présents sur zone (intérêt de la VHF).

En ce qui concerne les typologies des opérations de sauvetage, le chavirement est le premier type d'événement de mer à l'origine d'opérations de sauvetage. La plongée sous-marine est la première cause d'accident affectant les personnes. Le kite-surf est proportionnellement l'activité nautique la plus accidentogène.

En ce qui concerne les opérations d'assistance maritime, l'échouement est la première cause d'assistance.

Alain GARCIA remarque que ce qui intéresse les plaisanciers est de pouvoir faire la part entre les accidents de plage et les accidents qui concernent réellement les bateaux. Il souhaite aussi pouvoir obtenir des informations sur les distances auxquelles les interventions se passent.

Pierre LAVOIX indique que la SNSM commence à traiter ses statistiques selon un découpage plus proche de celui réclamé par les plaisanciers. Il apparaît que la navigation au large suscite moins de besoins d'interventions alors que les besoins d'interventions tendent à augmenter plus près des côtes. Il remarque que les moyens

de prévention se sont améliorés en ce qui concerne le large, mais que l'on manque d'outils en ce qui concerne les accidents se produisant à proximité des côtes.

Ernest CORNACCHIA indique que au cours du prochain forum de la SNSM, prévu en avril 2014, un groupe de travail se réunira sur la question des statistiques.

Il est remarqué que le CROSS Etel remonte 5000 fiches d'interventions alors que celui de la Méditerranée, le CROSS La Garde, en a remonté 50.

Hervé GOASGUEN indique que des possibilités de traitement des statistiques manquent plus que les statistiques elles-même. Il y a une compétence sur ce point à mettre en place. Un observatoire de l'accidentologie de la plaisance est à l'étude avec les services de la jeunesse et des sports. Le CSNPSN sera consulté au moment de la mise en œuvre effective de cet observatoire. Le président souhaite en être partie prenante.

Moyens de communication et d'alerte.

Grégoire DOLTO informe de la publication d'un décret du mois de janvier 2013 obligeant soit à la création d'un éco-organisme soit à la mise en place d'une filière de récupération des fusées périmées auprès des shipchangers. Trois fusées seront reprises pour l'achat d'un paquet de trois fusées neuves. La mise en place d'un éco-organisme est pour l'instant exclue du fait de difficultés d'application de cette réglementation. Certaines difficultés subsistent cependant en ce qui concerne les conditions de transport des fusées « parachute ». Des tests sont par ailleurs en cours sur les fusées périmées.

Un communiqué de presse sera diffusé sur cette question afin de faire connaître cette information dans la presse spécialisée et au grand public.

Jean-Marie VIDAL demande si une verbalisation est prévue pour la détention de fusées périmées. Il lui est répondu que le plaisancier ne sera pas verbalisé s'il a la dotation des fusées non périmées réglementaires à bord.

Alain GARCIA regrette qu'il ne soit pas déjà possible de remplacer les fusées par des techniques nouvelles (feux à main à led ou diodes). Une solution à base d'un faisceau laser tournant a été testée par l'école nationale de voile et la SNSM mais avait donné des résultats sensiblement inférieurs aux solutions pyrotechniques.

Commission environnement

Trois réunions se sont tenues pour la mise à jour du rapport « nautisme et environnement ». Un certain nombre d'entreprises ont été auditionnées. Les évolutions principales concernent les anti-fouling, les zones de carénage et les dragages. Ce dernier sujet est examiné par un groupe de travail spécifique qui fait suite au Grenelle de la mer ce que confirme Christophe LENORMAND de la direction de l'Eau et de la Biodiversité au ministère de l'Écologie.

Élodie MARTINIE-COUSTY informe d'exemples de valorisation des sédiments de dragage portuaires. Elle conseille de consulter les travaux sur ce point mis en ligne par un groupe de travail de l'INSA de Lyon.

Christophe LENORMAND fait un point plus complet sur les travaux du groupe de travail sur le dragage. Il expose que les clapages et dragages ont fait l'objet d'initiatives politiques lors de la conférence environnementale avec l'idée de continuer le travail sur les bonnes pratiques en milieu portuaire. Une réflexion est en cours sur une déclinaison opérationnelle. Il souligne que les plaisanciers sont des acteurs importants des politiques environnementales. Leur représentation dans les instances nationales et locales permet de faire connaître leurs propositions.

Gérard d'ABOVILLE souligne que la plaisance pollue peu mais a un devoir d'exemplarité.

Commission « pêche de loisir ».

Gérard d'ABOVILLE félicite toutes les fédérations sportives et associatives de la pêche plaisance qui se sont regroupées pour organiser les assises de la pêche de loisir et de la plaisance à Saint-Nazaire qui ont été un succès.

Jean KIFFER indique que l'ambition des assises était de réunir tous les acteurs des filières concernées, nautiques et halieutiques. 250 personnes ont participé. Un important travail avait été réalisé en amont. Un site internet consacré aux assises regroupe l'ensemble des travaux et débats qui ont eu lieu. Il indique qu'un courrier commun a été adressé à la députée qui a proposé de financer les AMP par l'instauration d'une nouvelle taxe affectant les pêcheurs de loisir sous la forme d'un permis de pêche.

Commission « eaux intérieures »

Véronique VERGES expose une étude lancée par VNF sur les retombées économiques de la plaisance fluviale.

Gérard d'ABOVILLE indique qu'une convention va être signée au salon nautique entre la fondation du patrimoine maritime et fluvial et VNF et qu'une autre convention sera signée avec la fédération française des ports de plaisance pour le regroupement des bateaux du patrimoine dans les ports.

Daniel TISSOT demande la raison pour laquelle les grands lacs ont été écartés de l'enquête. Véronique VERGES répond qu'une comptabilisation est réalisée en Rhône-Saône avec la comptabilisation des passages. L'observatoire mis en place par VNF est un réseau national d'observation qui prend aussi en compte les données venant des comités départementaux du Tourisme (CDT) et des comités régionaux du Tourisme (CRT).

Antoine PICHON expose les travaux à mener en 2014.

Le premier sujet concerne l'évolution du DAFN.

Sophie COSTEDOAT indique qu'un projet de réforme complet du DAFN est en cours, en concertation avec la DAM et la FIN auquel le CSNPSN a été associé. Des propositions ont été faites, qui sont jugées acceptables. Un portail unique maritime est en cours d'étude. Un texte de la douane ne pouvant pas être modifié autrement que par une loi de finance, le texte doit être prêt pour le mois de juin prochain. Il faut de plus que le portail unique fonctionne pour effectuer une taxation en 2015.

Gérard d'ABOVILLE insiste sur le fait qu'on part sur des bases obsolètes et donne l'exemple de la perception par VNF de sa vignette de navigation, qui est faite de manière volontaire sur un site internet. Cette solution permet de taxer un grand nombre de plaisanciers pour de petites sommes.

Sophie COSTEDOAT répond que les textes de la douane ne permettent pas de taxer sans une base légale et la connaissance préalable des redevables.

Odile GAUTHIER indique souhaiter pouvoir informer au mieux les plaisanciers sur les actions du conservatoire du littoral. Celui-ci s'inscrit dans une politique foncière de long terme avec une stratégie à l'horizon de 2050. L'intérêt d'une ressource affectée est de pouvoir se projeter avec des moyens constants et de continuer le programme d'acquisitions.

Antoine PICHON indique que le président du CSNPSN a reçu une mission pour les deux ans à venir concernant la suite des travaux sur la pêche en mer de loisir et finir la mise en œuvre des mesures d'application de la charte.

En ce qui concerne les travaux du CODCAP, le CSNPSN souhaiterait la réalisation à l'échelon national d'un guide pratique à l'image de celui réalisé par « nautisme en Finistère » à destination des élus des communes portuaires finistériennes (joint au dossier).

Gérard d'ABOVILLE rappelle qu'un courrier a été co-signé à destination du ministre, demandant de relancer l'appel à projet pour les ports de plaisance exemplaires.

François LAMBERT conclue la réunion de l'assemblée en remerciant le président et les membres des travaux du Conseil et en annonçant les discussions et l'adoption à venir d'une nouvelle directive européenne sur la spatialisation maritime .

Le président lève la séance à 17H15.

Gérard d'ABOVILLE